



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la Cohésion Sociale**

Pôle Politiques Sociales du Logement
Unité contingent préfectoral et ingénierie logement
Commission départementale de conciliation
Affaire suivie par Mme Sophie BOBET
02 40 12 81 56
sophie.bobet@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le **31 MARS 2021**

Monsieur,

L'article 20 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 a institué dans chaque département une commission de conciliation. Celle-ci, composée à nombre égal de représentants de propriétaires et de locataires, est chargée de concilier les parties.

Vous êtes locataire d'un logement sis 24 boulevard des Anglais à NANTES. Votre propriétaire, la SCI TARNOK représentée par M. KONRAT, a saisi la Commission Départementale de Conciliation (CDC), d'un litige concernant les charges du logement.

Je vous invite à vous présenter à la séance de conciliation qui se tiendra le :

**VENDREDI 23 AVRIL 2021 à 16 H 30
 M.A.N.
 SALLE A – RDC
 9 rue René Viviani à NANTES (quartier Beaulieu)**

Pour votre information, vous trouverez ci-joint copie des pièces transmises par votre propriétaire. **En cas de motif légitime d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne mandatée à qui vous donnerez tous pouvoirs de conciliation (remplir pouvoir ci-joint).**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Sophie BOBET – tél. : 02 40 12 81 56 – courriel : sophie.bobet@loire-atlantique.gouv.fr qui assure le suivi de votre dossier au secrétariat de la commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour la directrice départementale déléguée
de la Loire-Atlantique
de la DRDCS
la responsable d'unité ,**

Frédérique CONNART

Monsieur RIPPET
24 boulevard des Anglais
44100 NANTES